

INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL LIÉES AUX PROCÉDURES DE PASSATION DE MARCHÉS

1. Contexte et responsable du traitement des données

Dès lors que les services du Comité des régions (ci-après le «CdR») collectent et traitent des données à caractère personnel, ils sont soumis au règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données.

Les opérations de traitement s'effectuent sous la responsabilité du responsable du traitement des données, comme indiqué dans l'appel d'offres, en ce qui concerne la collecte et le traitement des données à caractère personnel.

2. Quels renseignements personnels recueillons-nous, à quelles fins, sur quelles bases juridiques et par quels moyens techniques?

Types de données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées et traitées ultérieurement concernent le soumissionnaire et son personnel ou ses sous-traitants (personnes physiques). Il peut s'agir des données suivantes:

- nom;
- fonction;
- données de contact (adresse de courriel, numéro de téléphone professionnel, numéro de téléphone mobile, numéro de télécopieur, adresse postale, société et service dans la société, pays de résidence, adresse internet);
- certificats attestant le paiement des cotisations de sécurité sociale et des impôts, extrait du casier judiciaire;
- coordonnées bancaires (codes IBAN et BIC), numéro de TVA, numéro de passeport, numéro de carte d'identité;
- informations destinées à l'évaluation des critères de sélection et d'admissibilité: compétences, aptitudes techniques et linguistiques, formation, expérience professionnelle, y compris des informations détaillées concernant les emplois précédents et actuel;
- déclaration sur l'honneur de ces personnes qu'elles ne se trouvent pas dans l'une des situations d'exclusion prévues dans le règlement financier (voir la partie «bases juridiques» ci-dessous).

Finalité

À la réception de votre offre ou de votre demande de participation par le service compétent, vos données à caractère personnel sont collectées puis traitées aux fins de la gestion et de l'administration des procédures de passation de marchés par les services du Comité des régions.

Bases juridiques

Les bases juridiques pour les opérations de traitement des données personnelles sont les suivantes:

- règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (ci-après le «règlement financier»);
- règlement délégué (UE) n° 1268/2012 de la Commission du 29 octobre 2012 relatif aux règles d'application du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union.

Moyens techniques

Vos données à caractère personnel sont communiquées dans le cadre de la soumission de votre offre.

Les informations sont collectées dans des fichiers stockés dans un système sécurisé isolé. Les informations sont traitées par le personnel du Comité des régions et sont susceptibles d'être transmises à d'autres institutions de l'Union européenne aux fins du déroulement de la procédure de passation de marchés publics, sous la responsabilité du responsable du traitement des données mentionné dans l'appel d'offres.

3. Qui a accès à vos données personnelles et à qui sont-elles communiquées?

Aux fins exposées ci-dessus, l'accès à vos données à caractère personnel est octroyé aux personnes ci-après, sans préjudice de leur éventuelle transmission aux organes chargés de missions de contrôle ou d'inspection en application du droit de l'Union européenne:

- le personnel du Comité des régions et les experts et sous-traitants externes qui travaillent pour le compte du Comité des régions aux fins de la gestion de la procédure de passation de marchés publics et de l'évaluation des offres, ainsi que les organes chargés de missions de contrôle ou d'inspection en application du droit de l'Union (par exemple, les services d'audit interne, les instances spécialisées en matière d'irrégularités financières, l'Office européen de lutte antifraude – OLAF);
- le grand public; si un marché vous est attribué par le Comité des régions, vos données à caractère personnel seront rendues publiques, conformément à l'obligation du Comité des régions de publier les informations relatives à l'issue des procédures de passation de marchés relevant du budget de l'Union européenne. Les informations concerneront notamment vos nom et adresse, le montant attribué et le nom du projet ou du programme pour lequel un contrat vous a été attribué. Elles seront publiées au supplément S au Journal officiel de l'Union européenne et/ou sur le site web du Comité des régions.

4. Comment vos données sont-elles protégées et sauvegardées?

Les données à caractère personnel collectées et toutes les informations connexes sont stockées dans les locaux et sur les serveurs informatiques du Comité des régions ou d'autres institutions participantes de l'UE.

5. Comment vérifier, modifier ou supprimer vos données?

Au cas où vous souhaiteriez vérifier les données à caractère personnel vous concernant qui sont conservées par le responsable du traitement des données, les faire modifier, corriger ou supprimer, veuillez utiliser les données de contact mentionnées dans l'appel d'offres et présenter une description spécifique de votre demande.

Nous attirons votre attention sur les conséquences d'une demande de suppression, étant donné que cela est susceptible d'entraîner une modification des termes de l'offre et d'aboutir à une exclusion.

6. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel?

- Les dossiers relatifs aux procédures d'appel d'offres, y compris les données à caractère personnel, sont conservés au sein du service chargé de la procédure jusqu'à l'achèvement de celle-ci, et dans les archives pour une période de 10 ans à compter de la signature du contrat. Les offres non retenues ne doivent quant à elles être conservées que pendant 5 ans à compter de la signature du contrat.
- Les données à caractère personnel sont conservées jusqu'à la fin d'un éventuel audit lancé avant la fin de la période susmentionnée.
- À l'issue de la période susmentionnée, les dossiers d'appel d'offres contenant des données à caractère personnel sont échantillonnés et transférés aux archives historiques pour y être conservés. Les dossiers non retenus dans l'échantillon sont détruits.

7. Données de contact

Pour toute question concernant vos droits, n'hésitez pas à contacter le responsable du traitement des données, en utilisant les coordonnées mentionnées dans l'appel d'offres, et en précisant clairement votre demande.

Pour toute autre question concernant le traitement de vos données personnelles, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du Comité des régions: data.protection@cor.europa.eu.

8. Recours

En cas de litige, les plaintes peuvent être adressées au contrôleur européen de la protection des données: <http://www.edps.europa.eu>.
